

**SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU  
01/07/2024**

**DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2024**

**L'an deux mille vingt-quatre, le premier juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Verneuil d'Avre et d'Iton, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé à la salle des fêtes de la commune historique de Francheville, sous la présidence de Monsieur RIVEMALE, Maire, en session ordinaire.**

**Présents : M. RIVEMALE, M. REY, M. LATHUILE, Mme DEPRESLE, M. GRUDÉ, Mme LEPELTIER, M. BENSALAH, Mme GICQUIAUD, M. BIEBER, Mme JOBART, M. HUSSON, M. JAVELLE, Mme BOUCHER, M. LAVEILLE, M. DAHAN, Mme COINTREAU, M. VAUCHÉ, Mme ENAUX, Mme TOUTENELLE, M. VANWAELSCAPPEL, Mme HERBULOT, Mme ALKAN, Mme SAINTE-CLAIRE, Mme QUILBEUF, Mme CIEREN**

**Excusés : Mme PITON, M. WURSTHORN, Mme BELGUISE (donne procuration à M. LATHUILE), Mme CHOISSELET, Mme SÉGOUIN.**

**Absents : M. BONTE, M. LEFEBVRE, M. DEVIF.**

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Marché de travaux pour la réhabilitation de l'Espace Culturel – choix des entreprises retenues. M. BENSALAH**
- 2) SIEGE – Conventions de participation financière 2024 :  
M. BENSALAH**
  - A – Place Aristide Briand**
  - B – Rue Notre-Dame**
  - C – Rues de la Varende/Carcopino**
- 3) Avenant n°3 au marché de fourniture et livraison de repas pour la restauration scolaire. Mme LEPELTIER**
- 4) Tarifs municipaux – dépôt de pains à Francheville.  
M. VANWAELSCAPPEL**
- 5) Autorisation de déclassement parcelle de terrain M338 et cession Siloge. M. BENSALAH**
- 6) Délégation au Maire pour la réalisation de l'emprunt de 707 000€. Mme GICQUIAUD**
- 7) Information.**

\*\*\*\*\*

Après avoir procédé à l'appel, Monsieur le Maire sollicite les élus pour désigner un(e) secrétaire de séance et pour l'approbation du procès-verbal de la précédente séance.

M. GRUDÉ se propose comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance en date du 15 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Pour ce marché de travaux dont le montant estimé s'élève à 3 515,100 € HT, comprenant 18 lots distincts, l'analyse des offres réceptionnées a été confiée à MOTEEC Ingénierie – 76130 Mont St Aignan.

Seuls 16 lots ont été réceptionnés ; aucune proposition n'a été déposée pour les lots 08 (ossature bois/Bardage) et 10 (cloisons/doublages/Faux plafonds). En conséquence, les lots 08 et 10 sont déclarés infructueux.

Les critères d'analyse des offres sont les suivants :

1. Prix des prestations (pondération à 40 %)

L'analyse des offres au regard du critère du prix s'effectue par notation de chaque offre selon une règle de proportionnalité. La borne supérieure est constituée par l'offre la moins disante à laquelle est attribuée le nombre de points maximum, soit 40 points. Les notes des autres entreprises sont calculées en proportionnalité, par la règle suivante : (offre moins disante/offre du candidat) x 40 %.

2. Valeur technique : note sur 100 % ramenée sur 60 %.

L'attribution des points se fera comme suit :

<u>Appréciations</u>	<u>Notes</u>
Pas de réponse au besoin	0 %
Très insatisfaisant	10 %
Insatisfaisant	20 %
Insuffisamment insatisfaisant	30 %
Peu satisfaisant	40 %
Moyennement satisfaisant	50 %
Assez satisfaisant	60 %
Plutôt satisfaisant	70 %
Satisfaisant	80 %
Très satisfaisant	90 %
Parfait	100 %

Critères techniques :

- Critère 1 : 25 % Renseignements techniques sur les matériaux utilisés
- Critère 2 : 20 % Planning, délai d'intervention
- Critère 3 : 25 % Moyens humains dédiés au chantier
- Critère 4 : 15 % Moyens matériels affectés au chantier
- Critère 5 : 10 % Mesures proposées pour limiter les nuisances, la sécurité et la propreté du chantier et pour la préservation de l'environnement
- Critère 6 : 5 % Service après travaux

**-1-**  
**MARCHÉ DE TRAVAUX**  
**POUR LA**  
**RÉHABILITATION DE**  
**L'ESPACE CULTUREL –**  
**CHOIX DES**  
**ENTREPRISES**  
**RETENUES**

Accusé Réception Préfecture  
4 juillet 2024

SÉANCE DU  
01/07/2024

Vous trouverez ci-dessous la récapitulation des offres proposées par MOTTEC Ingénierie et après renégociation avec Wor Ingénierie pour les lots 13,14,15, sur l'offre de base avec option parquet + fauteuils avec en pièce jointe l'analyse complète lot par lot.

RÉCAPITULATION DES OFFRES LES PLUS AVANTAGEÉES			
TYPE DE TRAVAIL : OPTION PARQUET + FAUTEUILS			
DENOMINATION DES LOTS	ENTREPRISES	MONTANT € HT après négociations	ESTIMATION € HT
LOT N° 01 - SCHAFFHAUSE	LV TECH	113 818,00	146 800,00
LOT N° 02 - GROS-DELUVE	NETP	825 718,00	800 000,00
LOT N° 03 - CHARPENTE METALLIQUE	PROUM	108 000,00	130 000,00
LOT N° 04 - COUVERTURE ARDOISES	REHARD	147 046,51	207 400,00
LOT N° 05 - STANCHÉITE	REHARD	84 408,26	100 000,00
LOT N° 06 - MENUISERIES EXTERIEURES/METALLIQUES	BARBER	230 000,00	259 000,00
LOT N° 07 - VETAGE BRISABLES	REHARD	147 074,80	138 000,00
LOT N° 08 - ORNATURE BOIS/BOIS			210 100,00
LOT N° 09 - MENUISERIES INTERIEURES	JFY	130 408,00	220 000,00
LOT N° 10 - GROS-BOIS/COUVERTURE FAUX PLAFOND			229 400,00
LOT N° 11 - REVETEMENTS DE SOLS	MONODAZ	86 500,00	118 400,00
LOT N° 12 - PEINTURE	MONOD	84 636,11	100 000,00
LOT N° 13 - ELECTRICITE	DUCHEMIN	200 497,01	204 000,00
LOT N° 14 - PLANCHER/CHAUFFAGE/VENTILATION/CLIMATISATION	AVOCLA 70	287 348,00	294 000,00
LOT N° 15 - VERRE/PROBES VERTS	QUATRE TP	146 038,97	206 000,00
LOT N° 16 - PAVAGE	LES PAVAGEOIS DE L'EUROPE	76 300,00	88 000,00
LOT N° 17 - ELEVEUR POUR	MS SERVICES	75 000,00	100 000,00
LOT N° 18 - GARDIEN	MOON	210 000,00	220 000,00
	TOTAL HT	2 843 458,10	3 412 149,72

L'accord du Conseil Municipal est sollicité pour valider l'ensemble des offres (hors lots 8 et 10) sur l'option parquet + fauteuils pour un montant total de **2 843 458.10 HT soit 3 412 149.72 TTC.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord unanime.**

\*\*\*\*\*

Le Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE) doit effectuer des travaux 2024 programmés, Place Aristide Briand, Rue Notre-Dame, rues de la Varenne/Carcopino.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation des opérations est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière.

✚ Pour la Place Aristide Briand (réseau éclairage public isolé), la contribution financière communale s'élève à :

- En section d'investissement : 2 000 €
- En section de fonctionnement : 0 €

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

L'accord du Conseil Municipal est sollicité pour autoriser :

✚ Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,

✚ l'inscription des sommes au budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP) et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord unanime.**

\*\*\*\*\*

**-2-**  
**SIEGE – CONVENTIONS**  
**DE PARTICIPATION**  
**FINANCIÈRE 2024**  
**A) PLACE ARISTIDE**  
**BRIAND**

Accusé Réception Préfecture  
4 juillet 2024

**-2-**  
**SIEGE – CONVENTIONS**  
**DE PARTICIPATION**  
**FINANCIÈRE 2024**  
**B) RUE NOTRE-DAME**

Accusé Réception Préfecture  
4 juillet 2024

Le Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE) doit effectuer des travaux 2024 programmés, Place Aristide Briand, Rue Notre-Dame, rues de la Varende/Carcopino.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation des opérations est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière.

✚ Pour la rue Notre-Dame (réseau éclairage public isolé), la contribution financière communale s'élève à :

- En section d'investissement : 3 000 €
- En section de fonctionnement : 0 €

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

L'accord du Conseil Municipal est sollicité pour autoriser :

✚ Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,

✚ l'inscription des sommes au budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP) et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord unanime.**

\*\*\*\*\*

**-2-**  
**SIEGE – CONVENTIONS**  
**DE PARTICIPATION**  
**FINANCIÈRE 2024**  
**C) RUES DE LA**  
**VARENDE/CARCOPINO**

Accusé Réception Préfecture  
4 juillet 2024

Le Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE) doit effectuer des travaux 2024 programmés, Place Aristide Briand, Rue Notre-Dame, rues de la Varende/Carcopino.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation des opérations est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière.

✚ Pour les rues de la Varende/Carcopino (réseau distribution publique, réseau éclairage publique coordonné, réseau Telecom), la contribution financière communale s'élève à :

- En section d'investissement : 49 833 €
- En section de fonctionnement : 20 417 €

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

L'accord du Conseil Municipal est sollicité pour autoriser :

✚ Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,

✚ l'inscription des sommes au budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP) et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement.

SÉANCE DU  
01/07/2024

-3-  
AVENANT N°3 AU MARCHÉ  
DE FOURNITURE ET  
LIVRAISON DE REPAS  
POUR LA RESTAURATION  
SCOLAIRE

Accusé Réception Préfecture  
4 juillet 2024

-4-  
TARIFS MUNICIPAUX –  
DÉPÔT DE PAINS À  
FRANCHEVILLE

Accusé Réception Préfecture  
4 juillet 2024

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord unanime.**

\*\*\*\*\*

Par délibération du Conseil Municipal en date du 19 juillet 2021, le marché de « fourniture et de livraison de repas » pour la restauration scolaire a été attribué à la société Newrest pour une durée d'un an, reconductible tacitement pour deux années.

Il convient donc cette année de relancer ce marché.

Afin de permettre la passation d'un accord-cadre prenant en considération les diverses évolutions législatives relatives à la restauration scolaire, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'un avenant de prolongation de la durée du marché actuel, du 2/09/2024 au 02/11/2024.

Cet avenant a pour incidence l'augmentation de 5.5 % du prix du marché initial, il a fait l'objet d'une présentation à la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le jeudi 20 juin 2024.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Commande Publique,  
Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres,  
Après en avoir délibéré,

L'accord du Conseil Municipal est sollicité pour :

- approuver l'avenant de prolongation de la durée du marché jusqu'au 2/11/2024,
- autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce s'y rapportant.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord unanime.**

\*\*\*\*\*

Afin de limiter les pertes financières ainsi que le gaspillage alimentaire, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la mise en place d'un tarif minoré pour les pains et viennoiseries invendus :

Il est donc proposé l'application d'une réduction de 50% du prix de vente initial du produit dès le lendemain de sa production.

Par ailleurs, les pains invendus pourront faire l'objet de vente en fin de semaine par lots (sac de pains divers) au prix de 3 euros.

De plus, le relais de Francheville proposera prochainement une pause-café à sa clientèle. Afin de démarrer cette prestation dès cet été, il convient de fixer les tarifs de vente des boissons chaudes :

- café : 1.50 €
- café crème : 2.50 €
- thé : 2.50 €
- chocolat : 2.20 €
- lait chaud : 2 €

L'accord du Conseil Municipal est sollicité pour adopter ces tarifs.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord unanime.**

\*\*\*\*\*

**-5-  
AUTORISATION DE  
DÉCLASSEMENT  
PARCELLE DE TERRAIN  
M338 ET CESSION  
SILOGE**

Accusé Réception Préfecture  
4 juillet 2024

Pour permettre de signer l'acte de vente en faveur de la SILOGE, il convient d'autoriser le déclassement de la parcelle M 338 issue du domaine public non cadastré rue Henri 1<sup>er</sup> Beauclerc pour une surface de 97 m<sup>2</sup> (pour compléter le listing de la délibération du 27 septembre 2023).

Cette cession s'inscrit dans le programme global de requalification du quartier De Vlaminck cédé à l'euro symbolique compte tenu de l'intérêt général que revêt ce programme (délibération du 27 septembre 2023).

L'accord du Conseil Municipal est sollicité pour :

- autoriser le déclassement de la parcelle M 338,
- autoriser la cession à la SILOGE.



**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord unanime.**

\*\*\*\*\*

SÉANCE DU  
01/07/2024

-6-  
**DÉLÉGATION AU MAIRE**  
**POUR LA RÉALISATION**  
**DE L'EMPRUNT DE**  
**707 000€**

Accusé Réception Préfecture  
4 juillet 2024

-7-  
**INFORMATION**

Le Budget Primitif de la commune prévoit un emprunt de 707 000 € pour financer les investissements. Le Conseil Municipal en séance du 12 février 2021 a donné délégation permanente au Maire pour procéder à la réalisation d'emprunts dans la limite de 600 000 €.

Aussi, est-il demandé au Conseil Municipal de donner délégation au Maire du 15 juillet au 15 septembre pour la réalisation de l'emprunt inscrit au budget primitif 2024 si l'avancement des travaux et la situation budgétaire (trésorerie liée à la perception des subventions) nécessitaient de le réaliser avant le prochain Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord unanime.**

\*\*\*\*\*

M. REY fait un point sur l'organisation de la « Flamme Olympique » du 6 juillet prochain.

Pas de questions diverses.

\*\*\*\*\*

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance a été levée à dix-neuf heures et trente minutes.

\*\*\*\*\*

